



3^e Résidence sur L'INTENTION CINÉMATOGRAPHIQUE

RÈGLEMENT 2026 | 4 COURTS + 1 LONG-MÉTRAGE

DU 6^e FESTIVAL DE LA LUNE À CARQUEIRANNE :

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 12 AVRIL 2026 (23h59)

DATES : Du 1^{er} au 5 AOÛT 2026

PRÉSENTATION ORALE (individuelle) DEVANT UN PUBLIC : 4-5-11-18-25 AOÛT 2026

PRÉAMBULE L'association Quattrocento organise la 3^e résidence sur l'intention cinématographique (note d'intention*). Cette troisième résidence s'inscrit dans le cadre du 6^e festival de La Lune, cinéma en plein air à Carqueiranne, au Château La Tulipe Noire et au domaine Tropez. Cette résidence est organisée en collaboration avec la Métropole TPM, le Département du Var, FDVA, DRAC PACA, la Ville de Carqueiranne, l'Université de Toulon, l'ISA...

1 - OBJET DE LA RÉSIDENCE

La résidence sur l'intention*, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 avril 2026, s'adresse aux porteurs de projets souhaitant développer la vision artistique et l'intention cinématographique de leur œuvre. Elle est exclusivement destinée aux auteurs résidant en Région PACA. À titre exceptionnel, les auteurs résidant en Occitanie peuvent également candidater, à condition que leur projet de film soit principalement tourné dans le département du Var et/ou en Région PACA.

***La note d'intention sera particulièrement considérée. La note d'intention est un texte court (généralement 1 à 2 pages) qui résume l'essence cinématographique du projet du film : véritable fil conducteur cinématographique qui garantit la cohérence et l'unité du film, le point de vue, de l'écriture jusqu'à sa diffusion.**

La résidence s'adresse à des auteurs – réalisateurs qui ont déjà réalisé un court métrage autoproduit ou produit suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision. Un étudiant à partir de 18 ans qui a déjà réalisé de 1 à 3 minutes de film avec les moyens du bord (Ex. téléphone portable) peut s'inscrire. Le projet de long-métrage sera quant à lui un premier film où l'auteur aura déjà réalisé au moins un court-métrage ou une fiction (Le court-métrage réalisé dans le département du Var et produit, est un atout). Les candidats qui résident en région PACA et à titre exceptionnel en OCCITANIE, concourent avec un scénario original de fiction. **Les lauréats seront accompagnés par Lidia Terki du 1^{er} au 5 août (Journée professionnelle en clôture) à Carqueiranne. Une dernière session aura lieu à l'Université de Toulon entre les mois de septembre ou octobre pour une nouvelle présentation orale des projets améliorés, devant des étudiants et en présence de professionnels du secteur.**

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un auteur – réalisateur et majeur.
- Résider en région PACA ; à titre exceptionnel, les personnes résidant en Occitanie peuvent également s'inscrire.
- Avoir déjà réalisé un premier film sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision. (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés). Un court-métrage de fiction de 1 à 3 minutes réalisé par les étudiants avec les moyens du bord (ex: téléphone portable)
- Un scénario de fiction. Court-métrage : Il peut s'agir d'un premier, deuxième, troisième ou quatrième court. Le long-métrage est un 1^{er} film.
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une œuvre originale et il assure la protection de son œuvre.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus du concours.
- Il ne sera admis qu'un seul résident par projet, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident s'engage à signer une attestation qui stipule qu'il sera le réalisateur du film.
- L'auteur-réalisateur, l'étudiant s'engage à être disponible sur toute la période et aux dates fixées de la résidence, définies par les responsables (Du 1^{er} au 5 août avec une option sur les 11, 18 et 25 août pour la présentation orale des projets, et en septembre ou octobre pour la dernière session de la résidence).

3 - L'ORGANISATION DU CONCOURS

- Une commission choisira les cinq lauréats (4 courts et 1 long-métrage) de la résidence d'écriture.
- Les cinq lauréats seront informés de leur sélection par téléphone, avant la réception d'un courriel officiel.
- La présence sur toute la période et les dates clefs est indispensable. (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ en matinée le dernier jour ne sera acceptée, faute d'annuler la sélection de l'auteur. Si l'auteur sélectionné n'est pas certain d'être présent, merci de ne pas s'engager pour éviter de pénaliser d'autres projets présélectionnés en amont.)

- La résidence se déroulera à Carqueiranne au mois d'août, puis à Toulon en septembre ou octobre. L'association Quattrocento prendra en charge uniquement les nuitées (Twin éventuelle) du 1er au 5 août inclus, dans un hôtel situé sur le port de Carqueiranne, et éventuellement celles liées aux présentations orales pour les participants résidant à plus de 20 kilomètres les 11, 18 et 25 août. Aucun frais de déplacement ni de repas ne sera pris en charge pendant la résidence (restaurants divers sur le port). En revanche, un forfait de déplacement et repas sera prévu pour la dernière session de présentation à Toulon, en septembre ou octobre.

4 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **12 AVRIL 2026**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique relié en un seul format PDF (6 Mo), à l'adresse communication@cinemadelalune.com (L'accusé de réception électronique faisant foi) accompagné d'un règlement en lien sur Quattrocento Hello Asso.

Adhésion - Frais inscription: [S'inscrire ICI](#)
Le montant pour s'inscrire est de 20€ (Vingt euros) et 10€ pour les étudiants (quinez euros)

L'organisateur : QUATTROCENTO – FESTIVAL DE LA LUNE
Siège social 3 boulevard Pierre Curie 83320 Carqueiranne – Var

5 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants pour être admis au concours :

1. La fiche d'inscription complétée en ligne : [ICI](https://forms.gle/feeCXY5FQsJB5NQCA) <https://forms.gle/feeCXY5FQsJB5NQCA>
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé (à joindre dans le dossier complet)
3. Le règlement ([CB ICI](#)) couvrant les frais d'inscription de **20 € (Vingt euros) ou 10€ (dix euros) pour les étudiants**
4. **Le dossier du film comprenant dans l'ordre suivant et sous forme d'un seul fichier PDF :**
 (Couverture – Résumé – Lien vidéo ou autres (avec mot de passe obligatoire) du précédent court-métrage - Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur (sur une seule page A4 avec sa photo) – Le règlement signé - **RAPPEL Rassemblés en un seul dossier en format PDF 6 Mo maximum (très important)**
Composition du dossier :
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
 - II. **INDISPENSABLE : Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois de juillet 2025, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).**
 - III. Le synopsis ou résumé
 - IV. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - V. **Une note d'intention qui reflète la cohérence du scénario avec le film à venir.**
 - VI. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
 - VII. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - VIII. **INDISPENSABLE : Attestation de résidence + copie d'une pièce d'identité et une quittance de loyer**
 - IX. **Le règlement daté et signé en dernière page.**

Lien pour assembler vos documents en un seul fichier PDF: <https://www.ilovepdf.com/fr>

6 – CONDITIONS/ACCEUL/COMMUNICATION/ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les candidats déclarent accepter sans réserve les conditions d'accueil, d'accompagnement et de suivi de la résidence d'écriture. Les auteurs sélectionnés s'engagent à participer à l'ensemble des sessions de travail, rencontres et actions organisées dans le cadre de la résidence. Ils autorisent également l'association organisatrice à capter et à utiliser, à des fins de communication, toute image ou enregistrement (photographies, vidéos, captations) les concernant, et à les diffuser sur ses supports de communication, notamment les sites internet, réseaux sociaux et autres médias relatifs à la résidence et à leur sélection. La participation à l'appel à projets vaut acceptation du présent règlement et tient lieu d'attestation sur l'honneur.

L'AUTEUR / RÉALISATEUR

Signature, précédée de « lu et approuvé »

LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION ÉVENTUELLE

Cachet et Signature, précédés de « lu et approuvé »